

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Mars 2018**

OBJET : Domaines départementaux - Etat des coupes de bois 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Mars 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé dans le cadre de la gestion forestière des domaines départementaux :

- d'approuver « l'état d'assiette » des coupes réglées et non réglées proposé dans le rapport pour l'année 2018,
- de demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2018 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présenté dans le rapport,
- d'autoriser l'Office National des Forêts à procéder à la vente de ces coupes selon les procédures en vigueur,
- d'autoriser l'Office National des Forêts à procéder à la vente d'une ou plusieurs coupes en contrat de gré à gré en cas de carence lors de l'appel d'offres,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tous les documents afférents à la réalisation des opérations de vente.

La recette, d'un montant non encore évalué, sera portée au chapitre 70 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée